



OPQIBI

Association de loi de 1901, à but non lucratif reconnue d'intérêt public par les protocoles signés avec les Ministères de l'Industrie, de l'Équipement et de l'Environnement où tous les acteurs concernés par la qualification qu'il attribue sont représentés (fonctionnement dit par " tierce partie ") et répartis en 3 collèges : A (clients), B (prestataires) et C (institutionnels et intérêts généraux) disposant chacun du même nombre de voix.

L'OPQIBI est l'Organisme de Qualification de l'Ingénierie.

Il a été créé le 3 janvier 1969 à l'initiative de 3 syndicats professionnels de l'Ingénierie : CICF, la Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France, SYNTEC-INGÉNIERIE, la Fédération des Professionnels de l'Ingénierie et le SNITA, le Syndicat National des Ingénieurs et Techniciens en Aménagement.

L'OPQIBI délivre des **certificats de qualification** aux prestataires exerçant l'ingénierie, à titre principal ou accessoire, dans les domaines suivants :

- Infrastructure
- Industrie
- Bâtiment
- Énergie
- Environnement
- Loisirs - Culture - Tourisme

Adhésion

L'ATTF est adhérente.

OPQIBI

104, rue Réaumur
75002 Paris
www.opqibi.com

REPRESENTANT L'ATTF

Jean-Paul TRUFFY chargé de mission